



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-43167>

Département(s) de publication : **62, 75**

Annonce n° **24-43167**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-156724

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Correspondant : Mlle Audrey BERNAVILLE

Adresse : 175 rue Ludovic Boutleux CS 30 820, 62408 BETHUNE CEDEX

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la formation des membres d'équipage de pont, agent de VNF. Cet accord-cadre est porté par la Division recrutement, formation, compétences, carrière (DRFCC/DRHM). Il est attendu des candidats de proposer un programme de formation adapté à l'arrêté du 27 avril 2022 et qui doit permettre aux "hommes de pont" d'acquérir et de valider les savoirs théoriques et pratiques exigés en matière de sécurité relatifs aux qualifications des équipages des bateaux en navigation intérieure. Ce programme devra être dispensé dans les directions territoriales de VNF.

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : INSTITUT FLUVIA

Adresse : 8 rue Saint Florentin, 75001 PARIS

Montant (H.T.) : 90000 euros

Part de la sous-traitance : 50 %

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 11/03/2024

Nombre total d'offres reçues : 1

Autres informations : L'accord-cadre a été notifié à l'INSTITUT FLUVIA le 4 avril 2024. Le présent accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande conclu à prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum de 90 000euro(s) HT, sur sa durée totale, soit 4 ans

(reconductions comprises). L'accord-cadre est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de notification au titulaire. Il est ensuite reconductible tacitement deux fois pour une durée d'un an. La durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises, ne pourra excéder quatre (4) ans.
Modalités de consultation des documents de l'accord-cadre : les documents de l'accord-cadre sont communicables (conformément aux avis de la Cada) sur demande écrite à l'adresse suivante : Voies navigables de France - division des achats - 175 rue Ludovic Boultleux CS30820, 62408 Béthune cedex.
E-Mail : division-achats@vnf.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/04/2024